

A Bruxelles Woluwe - 300 crédits - 5 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Sigle du programme: **MLEG2MC** - Cadre francophone de certification (CFC): 7**Table des matières**

Introduction	2
Profil enseignement	3
- Compétences et acquis au terme de la formation	3
- Structure du programme	3
- Programme détaillé	3
- Programme par matière	3
- Cours et acquis d'apprentissage du programme	5
Informations diverses	6
- Conditions d'accès	6
- Règles professionnelles particulières	7
- Evaluation au cours de la formation	7
- Mobilité et internationalisation	7
- Formations ultérieures accessibles	7
- Gestion et contacts	7

MLEG2MC - Introduction

INTRODUCTION

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine légale (A.M. du 27.02.2002 publié le 11.07.2002).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en médecine légale, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation à temps plein est d'au moins cinq ans et comprend une formation théorique à la médecine d'expertise, un stage en anatomie pathologique à temps plein d'au moins 18 mois et un stage en médecine légale équivalant à une formation à temps plein d'au moins 30 mois. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

MLEG2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en médecine légale (A.M. du 27.02.2002 publié le 11.07.2002).

STRUCTURE DU PROGRAMME

Durée de la formation

La formation à temps plein est d'au moins cinq ans et comprend une formation théorique à la médecine d'expertise, un stage en anatomie pathologique à temps plein d'au moins 18 mois et un stage en médecine légale équivalant à une formation à temps plein d'au moins 30 mois. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

Organisation de la formation

Anatomie pathologique

Il est recommandé de commencer la formation par un stage comme médecin assistant candidat clinicien spécialiste en anatomie pathologique équivalant à une formation à temps plein d'au moins 18 mois dans un ou plusieurs services de stage agréés conformément à l'arrêté ministériel du 26 avril 1982 fixant les critères spéciaux d'agrément des médecins spécialistes, des maîtres de stage et des services de stage pour la spécialité d'anatomie pathologique.

Médecine légale

La formation en médecine légale équivaut à une formation à temps plein d'au moins 30 mois dans un ou plusieurs services de stage agréés conformément à l'article 3, comprenant notamment une formation spécifique en médecine légale clinique, thanatologie, toxicologie, criminalistique, droit pénal et aux techniques d'analyse des traces biologiques.

Médecine d'expertise

La formation théorique à la médecine d'expertise est organisée sous forme d'un certificat d'université : [expertise médicale et médecine d'assurance](#) équivalant à une formation à temps plein d'au moins 12 mois et comprenant notamment une formation au droit de la responsabilité, à la procédure de l'expertise, à la propédeutique séquentielle dans les différentes spécialités médicales ainsi qu'à l'évaluation du dommage corporel.

[> Master de spécialisation en médecine légale](#) [[prog-2020-mleg2mc-tronc_commun](#)]

MLEG2MC Programme détaillé

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Tronc Commun [300.0]

● Obligatoire

△ Activité non dispensée en 2020-2021

⊕ Activité cyclique dispensée en 2020-2021

⊗ Au choix

⊖ Activité cyclique non dispensée en 2020-2021

■ Activité avec prérequis

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

Bloc annuel

1 2 3 4 5

o Premier bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

o WANAP2301	Compléments d'anatomie pathologique 1re année		60h	6 Crédits	q2	x				
o WANAP2321	Séminaires d'anatomie pathologique 1re année (U ou IU)		60h	6 Crédits	q2	x				
o WANAP2381	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 1re année, 1re partie			30 Crédits	q1+q2	x				
o WANAP2391	Stages cliniques d'anatomie pathologique 1re année, 2e partie			18 Crédits	q3	x				

o Deuxième bloc annuel (Formation universitaire spécifique - FUS) (60 crédits)

o WANAP2302	Compléments d'anatomie pathologique 2e année		60h	6 Crédits	q2		x			
o WANAP2322	Séminaires d'anatomie pathologique 2e année (U ou IU)		60h	6 Crédits	q2		x			
o WANAP2382	Stages en laboratoire d'anatomie pathologique 2e année, 1re partie			30 Crédits	q1+q2		x			
o WMLEG2382	Stages cliniques de médecine légale 2e année			18 Crédits	q1+q2		x			

o Troisième bloc annuel (60 crédits)

o WSBIM2246	Toxicologie humaine	Philippe Hantson	52.5h	6 Crédits	q2				x	
o LECRI1504	Éléments de droit pénal et de procédure pénale	Damien Vandermeersch	60h	6 Crédits	q1				x	
o WMLEG2303	Expertise judiciaire (formation de base) Pour réaliser cette activité, le candidat suit le Certificat interuniversitaire (UCL/UNamur/USaint-Louis) : Expertise judiciaire : formation de base (https://uclouvain.be/prog-2018-exju2fc)			10 Crédits	q2				x	
o WMLEG2383	Stages cliniques de médecine légale 3e année			30 Crédits	q1+q2				x	
o WMLEG2313	Questions spéciales de médecine légale 3e année	Grégory Schmit (coord.)		8 Crédits	q2				x	

o Quatrième bloc annuel (60 crédits)

o WSBIM2159	Approche médico-légale : pathologie forensique en toxicologie	Philippe Hantson Grégory Schmit (coord.) Jessica Vanhaebost	30h	3 Crédits	q1					x
o WMLEG2314	Questions spéciales de médecine légale 4e année	Grégory Schmit (coord.)		11 Crédits	q2					x
o WMLEG2304	Expertise médicale et médecine d'assurance (module 1 et 2) Pour réaliser cette activité, le candidat suit le Certificat d'université : Expertise médicale et médecine d'assurance (https://uclouvain.be/prog-2018-exme2fc)			16 Crédits	q2					x
o WMLEG2384	Stages cliniques en médecine légale 4e année			30 Crédits	q2					x

o Cinquième bloc annuel (60 crédits)

o WMLEG2315	Questions spéciales de médecine légale 5e année	Grégory Schmit (coord.)		7 Crédits	q2					x
o WMLEG2305	Expertise médicale et médecine d'assurance (module 3) Pour réaliser cette activité, le candidat suit le Certificat d'université : Expertise médicale et médecine d'assurance (https://uclouvain.be/prog-2018-exme2fc)			8 Crédits	q2					x
o WMLEG2385	Stages cliniques de médecine légale 5e année			30 Crédits	q1+q2					x
o WMLEG2375	Mémoire de médecine légale (publication)			15 Crédits	q2					x

COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, un [référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout diplômé au terme du programme. La contribution de chaque unité d'enseignement au référentiel d'acquis d'apprentissage du programme est visible dans le document "*A travers quelles unités d'enseignement, les compétences et acquis du référentiel du programme sont développés et maîtrisés par l'étudiant ?*".

MLEG2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

*Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.*

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui satisfont aux conditions d'accès au grade académique qui sanctionne des études de deuxième cycle et sont porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, ou ont acquis des compétences valorisées par le jury pour au moins 300 crédits.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques d'admission

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en médecine légale, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat. Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (s'ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (s'ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 n'est pas d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en médecine légale (ces candidats spécialistes ne sont donc pas comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique du programme.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

RÈGLES PROFESSIONNELLES PARTICULIÈRES

Ces études conduisent à un titre professionnel soumis à des règles ou des restrictions d'agrément ou d'établissement professionnel particulières.

Vous trouverez les informations légales nécessaires en [cliquant ici](#).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens (<https://uclouvain.be/fr/decouvrir/rgee.html>). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en médecine légale.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

Le certificat universitaire en médecine d'expertise est attribué au candidat qui a réussi les épreuves théoriques, a suivi les séminaires et stages et a défendu avec fruit un mémoire. Il peut constituer une formation spécifique indépendamment de la reconnaissance de médecin spécialiste en médecine légale.

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Le diplôme de master de spécialisation en médecine légale est reconnu dans certains pays européens.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Le médecin spécialiste en médecine légale peut avoir accès au master de spécialisation en anatomie pathologique pour autant qu'il réussisse le concours d'accès. La formation sera de 3 ans car les deux premières années de formation universitaire spécifique sont valorisées.

GESTION ET CONTACTS

Secrétariat facultaire MSCM

Anne-Marie Teirlynck

Tél. 02 764.20.30

Anne Lepage

Tél. 02 764.52.35

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

Sigle

Adresse de l'entité

SSS/MEDE

Faculté de médecine et médecine dentaire ([MEDE](#))

Secteur des sciences de la santé ([SSS](#))

MEDE

Avenue Mounier 50 - bte B1.50.04

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Tél: [+32 \(0\)2 764 50 20](tel:+3227645020) - Fax: [+32 \(0\)2 764 50 35](tel:+3227645035)

Mandat(s)

- Doyenne : Françoise Smets

Commission(s) de programme

- Ecole de médecine ([MED](#))

Responsable académique du programme: Grégory Schmit

Jury

- Grégory Schmit
- Delphine Hoton

Personne(s) de contact

- Christine Galant